

SITUATION FINANCIÈRE

L'emprunteur (et éventuellement le conjoint co-emprunteur) déclare(nt) sincères et véritables les déclarations ci-dessous.

RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER (joindre copie des justificatifs)	
AGENT (salaire net imposable)	
CONJOINT CO-EMPRUNTEUR (salaire net imposable, pension de retraite, Pôle Emploi, pension alimentaire, etc.)	
ALLOCATIONS FAMILIALES (sauf APL)	
AUTRES (préciser)	
TOTAL	

Montant du loyer (y compris les charges et déduction faite de l'APL) :

CRÉDITS EN COURS (OU À VENIR)			
	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	REMBOURSEMENTS MENSUELS	LE PRÊT SE TERMINERA LE
PRÊTS IMMOBILIERS		 / /
		 / /
		 / /
AUTRES CRÉDITS Y compris crédits permanents		 / /
		 / /
		 / /
		 / /
		 / /
Pensions alimentaires versées			
OPPOSITIONS*		 / /
		 / /

* ou cessions de salaires

ATTESTATION SITUATION FINANCIÈRE

L'agent (et son conjoint co-emprunteur) atteste(nt) sur l'honneur n'avoir déposé aucun dossier de surendettement ou n'avoir aucun plan conventionnel de redressement en cours.

Lu et approuvé
Signature du demandeur

Date ____ / ____ / ____
Signature du conjoint co-emprunteur

DEMANDE DE PRÊT (SUITE)

Les montants de nos prêts figurent dans notre guide du PASS Territorial du Cdg59 disponible auprès de votre Correspondant PASS Territorial du Cdg59 (montant et durée maximale de remboursement) ou en téléchargement sur www.cdg59.fr rubrique « PASS Territorial du Cdg59 ».

Des montants inférieurs et des durées de remboursement plus courtes peuvent être demandés.

Les prêts devront être intégralement remboursés avant le départ en retraite, les durées de remboursement seront ajustées en conséquence.

- ▶ **NON TITULAIRES** Ils doivent avoir 12 mois d'ancienneté révolus (24 mois pour le Prêt Accession à la Propriété). La durée de remboursement ne peut excéder la date de fin de contrat en cours de validité.
- ▶ **IMPORTANT** Les fonds ne devront pas être utilisés pour d'autres motifs que ceux prévus dans la demande. La facture nominative, datée et acquittée devra être fournie dans un délai maximal de 90 jours après versement des fonds.
- ▶ **PAIEMENT DU PRÊT** Par virement sur le compte de l'agent, cas le plus fréquent, soit par chèque au notaire ou à des créanciers.
- ▶ **REMBOURSEMENT** Les remboursements ne peuvent excéder la durée du contrat en cours.

PIÈCES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE

AFIN D'ÊTRE TRAITÉ LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, LE DOSSIER DE DEMANDE DOIT ÊTRE **COMPLÈT** (TOUTE PIÈCE AYANT UN CARACTÈRE PERSONNEL PEUT ÊTRE MISE SOUS **PLI CACHETÉ**) :

- UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL DU COMPTE OÙ LE SALAIRE DE L'AGENT DEMANDEUR EST VERSÉ (PAS DE CHÈQUE ANNULÉ).
- LE DERNIER MOIS DE RELEVÉ DE TOUTS LES COMPTES.
- LA COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DE L'EMPRUNTEUR ET DU CONJOINT CO-EMPRUNTEUR.
- LES TROIS DERNIÈRES FICHES DE PAIE DE L'AGENT ET CELLES DU CONJOINT CO-EMPRUNTEUR, JUSTIFICATIFS D'AUTRES RESSOURCES (RETRAITE, PENSION ALIMENTAIRE, PÔLE EMPLOI, AVIS D'IMPOSITION SI EXERCICE D'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE OU REVENUS FONCIERS ...).
- LE DERNIER JUSTIFICATIF DE LA C.A.F. (SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE).
- POUR LES NON TITULAIRES : ARRÊTÉ DE NOMINATION OU CONTRAT EN COURS DE VALIDITÉ ET TOUTES PIÈCES POUVANT JUSTIFIER DE VOTRE ANCIENNETÉ.
- VOTRE DERNIÈRE QUITTANCE DE LOYER.

CERTAINS PRÊTS SONT CONFISÉS À UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER PARTENAIRE. DANS CE CAS LES ÉCHANGES SE FERONT AVEC CE PRESTATAIRE (OFFRES DE PRÊT, REMBOURSEMENTS...) ET VOUS RECEVREZ UNE ALLOCATION PRENANT EN CHARGE L'INTÉRÊT MOINS NOS FRAIS DE DOSSIERS SUR JUSTIFICATIFS DE L'UTILISATION DES FONDS PRÊTÉS.

(VOIR ANNEXES CSF PAGES 5 ET 6)

Cochez le prêt sollicité et reportez-vous aux pages suivantes de l'imprimé (pièces à joindre et compléments d'information) :

① à ⑧ **PRÊT PERSONNEL**

Nos prêts ne sont pas assimilables, au sens de la loi, à un crédit accessoire à une vente ou à une prestation de services.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pour les Vacances | <input type="checkbox"/> Pour un Dépannage |
| <input type="checkbox"/> Pour le Matériel de Camping-Caravane | <input type="checkbox"/> Pour une Période Difficile |
| <input type="checkbox"/> Pour les Jeunes Mariés-Pacsés | <input type="checkbox"/> Pour des Soins Coûteux |
| <input type="checkbox"/> Pour le Confort Maison-Voiture-Moto | <input type="checkbox"/> Pour les Études Post-Bac |

Conformément à la loi, le paiement ne pourra intervenir avant un délai de 7 jours à partir de votre date d'acceptation de l'offre préalable de prêt. Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

⑨ **PRÊT ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**

L'offre préalable de prêt sera adressée en recommandé avec AR à votre domicile.

Conformément à la loi, vous devrez observer un délai minimal de 10 jours après réception de notre offre avant de nous la retourner, de préférence en recommandé.

AUCUNE DÉROGATION À CES DEUX RÈGLES IMPOSÉES PAR LA LOI NE SERA POSSIBLE

IMPORTANT : NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ DE SOLLICITER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE MIEUX INFORMÉS SUR LA SITUATION DE L'AGENT.

① **VACANCES**

- ◆ Copie du contrat de réservation ou de location.
- ◆ La facture définitive pourra nous parvenir au retour de vos vacances en cas de paiement sur place.

② **JEUNES MARIÉS-PACSÉS** (vous êtes marié(e) ou pacsé(e) depuis 4 ans maximum)

- ◆ Vous demandez ce prêt pour vous aider à financer :
 - Les frais d'emménagement dans un nouveau logement
 - Les travaux d'amélioration, de réfection et d'aménagement de l'habitation principale
 - L'achat de biens d'équipement pour la maison
- ◆ Sont exclus les frais pour la cérémonie.
- ◆ Pièces à joindre datant de moins de 3 mois :
 - Copie du livret de famille ou du certificat de mariage ou du contrat de Pacs
 - Bon de commande, facture pro forma, devis ou facture définitive

③ MATÉRIEL DE CAMPING-CARAVANE

- ◆ Pour acheter (cochez) :
 - a - Du matériel de camping neuf ou d'occasion (vendu exclusivement par un commerçant)
 - b - Un mobil home (vendu exclusivement par un commerçant)
 - c - Une caravane ou un camping-car (achat à un particulier possible mais avec une carte grise obligatoirement)
- ◆ Pièces à joindre ayant moins de 3 mois :
 - Pour a et b : bon de commande, facture pro forma, devis ou facture définitive
 - Pour c : copie de la carte grise barrée ou au nom de l'agent ou du conjoint (exclus : concubin et enfants) ou bon de commande ferme d'un garagiste ou d'un concessionnaire. Si non barrée copie du certificat de cession pour paiement du prêt. La carte grise devra être produite dans un délai de 30 jours après versement des fonds. Pour un achat à un particulier :

④ CONFORT MAISON-VOITURE-MOTO

- ◆ Vous demandez ce prêt pour vous aider à financer (cochez) :
 - Les travaux d'amélioration, de réfection et d'aménagement de l'habitation principale.
- Précisez :
- Je demande le doublement du prêt. Ce prêt peut être doublé si les travaux sont supérieurs à 6 000 € : toiture, chauffage central, isolation, véranda, cuisines et salles de bains équipées, aménagement de logement pour un handicapé, dépenses relatives aux économies d'énergie.
Paiement en 1 fois si facture acquittée ou acompte sur chaque devis.
Paiement en 2 fois sur présentation devis (1^{er} paiement) et facture définitive (2^e paiement) ou bon de commande avec acompte sur chaque devis.
- Un achat de biens d'équipement pour la maison (exclus consoles de jeux, instruments de musique, petit électroménager).
Précisez :
- Un achat de voiture ou de moto de cylindrée d'au moins 50 cm³ (réservé à l'agent et son conjoint uniquement)
Si achat à un particulier le prêt ne peut excéder le montant de l'argus (exclus véhicules et motos de +10 ans), paiement du prêt sur production de la carte grise barrée ou au nom de l'agent ou son conjoint.
En cas de couple d'agents faisant chacun une demande, le 2^e prêt sera débloqué sur présentation de la copie du chèque et de l'avis de débit correspondant.
- ◆ Pièces à joindre datant de moins de 3 mois :
 - Bon de commande, facture pro forma, devis ou facture définitive,
 - Pour le prêt voiture ou moto : copie de la carte grise barrée ou au nom de l'agent ou du conjoint (exclus : concubin et enfants) ou bon de commande ferme d'un garagiste ou d'un concessionnaire. Si non barrée copie du certificat de cession pour paiement du prêt. La carte grise devra être produite dans un délai de 90 jours après versement des fonds. Pour un achat à un particulier : production exclusivement de la carte grise au nom de l'agent ou son conjoint pour le paiement du prêt.

⑤ DÉPANNAGE (complément en page 5)

- ◆ Il peut être accordé à titre exceptionnel lorsque le motif n'entre pas dans les conditions d'attribution des autres prêts.
- ◆ Motivez votre demande en dernière page.
- ◆ Pièce à joindre : toute pièce justifiant votre demande.

⑦ SOINS CÔUTEUX

- ◆ Pour à financer (pour vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge) des soins, prothèses dentaires, auditives, lunetterie, matériel ... (le montant du prêt ne peut excéder le montant à votre charge, déduction faite des remboursements sécurité sociale et complémentaire santé).
- ◆ Sont exclues : les dépenses pour soins courants (visites, cures, radiologie, analyses de laboratoire, hospitalisation, dépassement d'honoraires).
- ◆ Nature des soins :
-
- a - Montant des soins :
- b - Montant pris en charge par la sécurité sociale :
- c - Montant pris en charge par votre mutuelle :
- ◆ Montant à votre charge : a-(b+c)
- ◆ Avez-vous une mutuelle ? : oui non
- ◆ Nom de la mutuelle :
- Numéro d'adhérent :
- ◆ Pièces à joindre datant de moins de 3 mois :
 - Attestation établie par votre complémentaire santé précisant les montants des remboursements de sécurité sociale et de mutuelle.
 - Pour les prothèses dentaires ou auditives, les lunettes ou tout autre appareillage : joindre devis ou facture définitive.

⑥ PÉRIODE DIFFICILE (complément en page 5)

- ◆ Réservé aux agents qui connaissent des difficultés pour cause de situation imprévisible et dont les ressources du ménage ne permettent pas de trouver de solution.
- ◆ Sont exclus : les dettes, les factures impayées, etc sans motif sérieux. La Commission peut éventuellement proposer de transformer ce prêt en Prêt Dépannage.
- ◆ Motivez votre demande en dernière page.
- ◆ Pièces à joindre :
 - Un relevé de vos comptes bancaires et/ou CCP (3 mois complets) et votre dernier avis d'imposition
 - Toute pièce justifiant votre demande

⑧ ÉTUDES POST-BAC

- ◆ Vous demandez ce prêt pour vous aider à financer les études d'un enfant titulaire du Baccalauréat (diplôme universitaire, BTS, DUT, autre diplôme de l'enseignement supérieur ou professionnel : BEP ...).
- ◆ Sont exclus : l'enseignement à distance (sauf handicap de l'étudiant ou état de santé justifié) et la formation permanente.
- ◆ Diplôme préparé :
- ◆ Établissement fréquenté :
- ◆ IMPORTANT :
 - Âge maximal : 26 ans dans l'année civile
 - Vous atteste que l'étudiant ne perçoit aucune rémunération ou que celle-ci est inférieure à 50 % du SMIC
 - La demande doit parvenir dans nos services avant le 31 décembre qui suit la rentrée universitaire ou dans les 3 mois à compter de la date de rentrée si celle-ci a lieu à une autre période.
- ◆ Pièces à joindre :
 - Copie du livret de famille
 - Études supérieures : copie de la carte d'étudiant
 - Autres études : certificat d'inscription établi par l'établissement dispensant les cours et précisant le diplôme préparé ainsi que le nombre d'heures (minimum 400 heures par an) et la photocopie du BAC (ou DAEU).

⑨ ACCESION À LA PROPRIÉTÉ

- ◆ Sont exclus les personnels contractuels et contrats aidés.
- ◆ Réserve pour la résidence principale.
- ◆ Coût de l'opération : €
- ◆ Adresse de l'opération :
- Si c'est une construction neuve : stade actuel de la construction :
- S'il s'agit d'une acquisition : date prévue de signature de l'acte définitif : / /
(obligatoire pour l'envoi des fonds au notaire)
- ◆ Nom et adresse du notaire :
- ◆ Pièces à joindre : plan de financement, copie des tableaux d'amortissement ou simulation pour d'éventuels crédits.
- ◆ Autres pièces à joindre en fonction du prêt demandé datant de moins de 3 mois (cochez) :
 - Achat d'un terrain à bâtir : promesse ou acte de vente et copie du permis de construire ou attestation d'un dépôt de demande de permis de construire.
 - Construction : permis de construire au nom de l'agent et certificat de mise hors d'eau.
 - Agrandissement : pour la construction de pièces supplémentaires (exclus : vérandas, aménagement des combles, etc) : permis de construire obligatoire et devis (ou facture) des travaux.
 - Acquisition neuve ou ancienne : promesse ou acte de vente.
 - Renégociation d'un prêt immobilier : frais de renégociation et dans leur limite (attestation de banque) et éventuellement frais de notaire.
 - Crédit relais : promesse de vente de l'ancien logement établie par le notaire ainsi que les pièces concernant l'acquisition ou la construction du nouveau logement.
 - Soutle : acte notarié ou projet d'acte. Le logement pour lequel est versée la soulte doit constituer l'habitation principale de l'agent. Le montant du prêt est limité au montant de la soulte + frais d'acte.

INFORMATIONS

- ◆ Il n'y a pas de délai entre 2 Prêts Accession à la Propriété.
En cas de nécessité de rachat de la soulte du conjoint s'il s'agit de la résidence principale de l'agent un second prêt peut être accordé si le 1^{er} est remboursé à 50 % au moins en capital.
- ◆ Les agents ayant un logement de fonction peuvent bénéficier du Prêt Accession à la Propriété à condition d'être à 10 ans maximum de l'âge légal de la retraite.

⑤ & ⑥ **Complément d'information** pour le prêt PERSONNEL « DÉPANNAGE » ou le prêt PERSONNEL « PÉRIODE DIFFICILE » (en raison du caractère personnel de la demande, vous pouvez joindre une lettre sous pli cacheté qui sera remise à la Commission des Prêts). Nous vous engageons également à nous adresser un **courrier d'un accompagnant social**.

.....
.....
.....
.....
.....



ANNEXE CSF AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT PERSONNEL PASS TERRITORIAL

CRÉSERFI – CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
9, rue du Faubourg-Poissonnière • 75313 PARIS Cédex 09
Tél. 01 53 24 30 30 • fax 01 53 24 30 86

Etablissement financier du CSF – SA au Capital de 56 406 196 € - RCS Paris B 303 477 319

LISTE DES PIÈCES PRÊT PERSONNEL

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> En cours de validité, la carte nationale d'identité, le passeport ou la carte de résident. | <input type="checkbox"/> Le dernier avis d'imposition. |
| <input type="checkbox"/> La quittance de loyer, ou taxe foncière, ou facture d'électricité de moins de trois mois, ou facture opérateur téléphonique (ligne fixe) de moins de trois mois. | <input type="checkbox"/> Le relevé d'identité bancaire (RIB). |
| <input type="checkbox"/> Le dernier bulletin de salaire. | <input type="checkbox"/> Les 30 jours du dernier relevé de compte bancaire ou postal (y compris les relevés de compte issus d'Internet à condition de pouvoir identifier la banque détentrice du compte et que les documents soient édités devant le conseiller). |

CRÉSERFI • Établissement financier du CSF

CRÉSERFI (S. A au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 – N° de démarcheur 2052364079VB – N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 – Siège social : 9 rue du fg. Poissonnière, 75009 Paris) vous propose le prêt Personnel PASS TERRITORIAL, sous réserve d'acceptation après étude de votre situation financière.

L'emprunteur d'un prêt personnel dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre dossier. En vertu de la loi relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles que vous pouvez faire valoir à tout moment auprès du CSF – Service gestion : 9, rue faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9.

LISTE DES PIÈCES PRÊT ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

<p>Identité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copies des pièces d'identité de tous les emprunteurs (recto/verso) en cours de validité hors permis de conduire <input type="checkbox"/> Titre de séjour en cours de validité <input type="checkbox"/> Copie du Livret de famille (copie des conjoints et enfants) + Certificat de Grosses le cas échéant. <input type="checkbox"/> Copie du Pacte Civil de Solidarité si les emprunteurs sont passés <input type="checkbox"/> Copie du jugement de divorce le cas échéant ainsi que la convention définitive avec l'état liquidatif de la communauté y compris le justificatif de pension <input type="checkbox"/> Pièces d'identité des tiers si : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Il s'agit de personnes effectuant un don servant d'apport personnel ➢ Il s'agit de personnes ayant hébergé les emprunteurs à titre gratuit (carte d'identité, passeport, carte de sécurité sociale, carte électorale, permis de conduire ou carte grise) 	<p>Charges</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de l'ensemble des relevés de comptes bancaires des emprunteurs (toutes les pages), les trois derniers mois consécutifs (pas de relevés (pas de relevés de compte internet) <input type="checkbox"/> Justificatifs de tous les prêts en cours et les tableaux d'amortissement (+ offres de prêt) <input type="checkbox"/> Pour les locataires : dernière quittance de loyer + bail (conditions générales et particulières) <input type="checkbox"/> Pour les propriétaires (résidence principale, locative et/ou secondaire) : copie des tableaux d'amortissement en cours s'il reste des prêts. <input type="checkbox"/> Accord de principe des autres organismes financiers si octroi de prêts complémentaires
<p>Projet</p> <p>Logement ancien</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du compromis de vente signé par toutes les parties concernées <input type="checkbox"/> Dans le cadre de travaux : l'ensemble des devis signés des deux parties <p>Logement neuf (en construction et VEFA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du contrat de réservation précisant <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le numéro du lot ➢ Sa composition ➢ Sa surface habitable ➢ Les annexes et leurs surfaces ➢ Son prix et le financement prévu ➢ Le délai de livraison <input type="checkbox"/> Copie de la description de l'immeuble, plan du lot et notice descriptive <p>CMI (Construction de Maison Individuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du compromis de vente du terrain <input type="checkbox"/> Copie du contrat de construction et ses annexes (notice descriptive et plan) <input type="checkbox"/> Attestation relative aux garanties financières du constructeur <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance Dommages Ouvrage <input type="checkbox"/> Copie du Permis de Construire ou récépissé de la demande <input type="checkbox"/> Copie des plans cotés pour les immeubles dont la date de construction est inférieure à 20 ans <input type="checkbox"/> Déclaration d'achèvement des travaux ou attestation notariée indiquant la date d'achèvement des travaux 	<p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie des 3 derniers bulletins de salaire <input type="checkbox"/> Attestation d'emploi (si moins de 2 ans d'ancienneté) <input type="checkbox"/> Copie du dernier titre de pension (retraités) <input type="checkbox"/> Copies complètes des 2 derniers avis d'imposition pour tous les emprunteurs <input type="checkbox"/> Justificatifs de l'apport personnel : Relevés de comptes d'épargne <input type="checkbox"/> Pour les fonctionnaires titularisés : copie du certificat de titularisation ou tout autre document le prouvent <input type="checkbox"/> Avis d'imposition n° 2072 de la SCI dont les emprunteurs détiennent les parts <input type="checkbox"/> Copies des 3 derniers exercices (bilans, comptes d'exploitation et justificatifs fiscaux) pour les non-salariés <input type="checkbox"/> Copie de la dernière Taxe Foncière pour les propriétaires <input type="checkbox"/> Si revenus locatifs : Baux + justificatifs de loyers + taxes foncières <input type="checkbox"/> Pension alimentaires perçue (Justificatifs : jugement de divorce...)
	<p>Autres documents indispensables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Demande de prêt PASS TERRITORIAL, datée et signée <input type="checkbox"/> RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

CRÉSERFI • établissement financier du CSF

CRÉSERFI (S. A au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 – N° de démarcheur 2052364079VB – N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 – Siège social : 9 rue du fg. Poissonnière, 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers, sous réserve d'acceptation après étude de votre situation financière.

BPI, (S.A au capital de 117 386 000 € RCS Paris 381 804 905) 4 rue du Général Foy 75378 Paris Cédex 08, CFF (S. A au capital de 903 917 969,50 €, RCS Paris B 542 029 848) Siège social : 19 rue des Capucines – B.P. 65 – 75050 Paris Cédex 01, LCL (S.A au capital de 1 847 860 375 €. RCS B 954 509 741 RCS Lyon, Siège social : 18, rue de la République 69 000 Lyon 1, Crédit du Nord (Société Anonyme au capital de 740 263 248 €, RCS Lille 456 504 851) : 28, place Rihour 59000 LILLE ; Société Générale (S.A au capital de 933 027 038,75 € immatriculée au RCS n° 552 120 222) Siège social : 29 Boulevard Haussman 75009 Paris ; Compagnie Européenne de Garantie et Cautions (S.A au capital de 151 990 686 €, régie par le Code des Assurances, RCS Paris B 352 506 079) : 128, rue de La Béotie Paris 8^{ème} – APE 6512Z – TVA FR 043 825 060 79. CEGC (ex SACCEF) est une filiale de Natixis. CNP Caution (S.A d'assurance au capital de 7 683 430 €), dont le siège social est situé 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cédex 15, immatriculée à l'ACAM sous le N° 1263-04-02 et au RCS Paris sous le numéro SIREN 383 024 098.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre dossier. En vertu de la loi relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles que vous pouvez faire valoir à tout moment auprès du CSF – Service gestion : 9, rue faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9.